



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Audioprothèse calendrier prise en charge à 100 %

Question écrite n° 3888

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la volonté exprimée par le Gouvernement de prendre en charge totalement les domaines de l'audioprothèse, optique et dentaire d'ici 2022. Selon le constat du syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) qui représente 3500 professionnels en France, la prothèse auditive est, parmi ces trois secteurs, celui qui représente l'enveloppe de dépenses la plus faible en valeur absolue et celui où le reste à charge demeure le plus élevé. Ainsi, environ 60 % du prix d'une audioprothèse sera réglé par le patient et cela constitue aujourd'hui l'une des principales causes de son renoncement à cet équipement. La santé auditive est pourtant primordiale puisqu'elle permet d'éviter le surdéclin cognitif constaté chez les personnes âgées. Certaines études évaluent le coût de ce manque d'appareillage entre 1 et 2 milliards d'euros de soins. Forte de ce constat et répondant en outre à deux des priorités de la stratégie nationale de santé concernant la prévention et la diminution des inégalités sociales en santé pour les personnes handicapées et les personnes âgées, l'UNSAF souhaite que le secteur de l'audioprothèse bénéficie d'une approche différenciée en termes de calendrier. Il lui demande quelles sont ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3888

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6501

Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)